

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	1
Votants	9
Votes exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 janvier à 20 H 30,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 16-01-2024
Secrétaire de séance : Carine DUCHOWICZ

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Carine DUCHOWICZ.

Conseiller absents excusés : Clément LOUBRIAT, Caroline PICARDA, Yoann ROUQUIÉ.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Sandrine GOFFLO pouvoir à Bruno PILLET.

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET Aliénation, déplacement et désaffectation d'une partie du
chemin « Les Caves »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à l'enquête publique la demande d'aliénation d'une partie du chemin au lieu-dit « Les Caves » et le déplacement d'une portion de ce chemin qui traverse la propriété de M. Pascal BOUILLAGUET.

Par arrêté de M. le Maire d'Yssandon, en date du 7 octobre 2022, une enquête publique a été ouverte du 7 novembre 2022 au 22 novembre 2022 inclus.

Au terme de cette enquête, le commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre BORDAS, dans ses conclusions, en date du 24 novembre 2022, a émis un avis favorable à ce projet.

La délibération DE2022-56 en date du 02/12/2022, a autorisé la cession à M. Pascal BOUILLAGUET et fixé le prix au mètre carré.

M. le Maire présente le document d'arpentage établi le 27/02/2023 par Florence CORGNET, géomètre expert à Brive, pour cession de terrain à M. Pascal BOUILLAGUET et acquisition de terrain à Mme Monique DUPUY.

Cession de parcelle à M. Pascal BOUILLAGUET :

- Parcelle section AN n° 396 (02a 30ca)

Acquisition de parcelle à Mme Monique DUPUY :

- Parcelle section AN n° 395 (45 ca)

Il convient également d'approuver la désaffectation de la partie de chemin à aliéner.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DE2023-41 en date du 23 novembre 2023 et précise que les frais notariés seront à la charge de la commune uniquement dans le cadre de l'acquisition par la commune de la parcelle AN 395 appartenant à Mme Monique DUPUY.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil :

- **AUTORISE** l'aliénation d'une partie du chemin de « Les Caves »,

- **AUTORISE** la cession de la parcelle AN n° 396 d'une surface de 2 ares et 30 centiares, au profit de M. Pascal Bouillaguet,
- **FIXE** le prix à 2,50 € le m²,
- **APPROUVE** la désaffectation et le déclassement de cette partie de chemin rural (02 a 30 ca),

- **AUTORISE** l'acquisition à Mme Monique DUPUY de la parcelle AN n° 395 d'une surface de 45 centiares à titre gratuit,
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés seront :
 - A la charge de M. Pascal BOUILLAGUET pour la cession de la parcelle AN 395 (2 a et 30 ca)
 - à la charge de la commune pour l'acquisition de la parcelle AN 395 appartenant à Mme Monique DUPUY (45 ca)
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Le plan de division est annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,

